**Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2022**

Présents : Yann DUBUIS, Patrick GEFFROY, Emilie HALLAUER, William ISSERTINE, Marie-Claire JEANGEORGES, Juliette LAFFONT, Jourdaine LEYNAUD, David MARIJON, Alain MARTARESCHE, Séverine MOYERE, Amélie MOYON, Guillaume PETIZON

Absent(s) et excusé(s): Maxime CLERIN

Absent(s): Sylvain RODRIGUEZ

Excusé(s) et représenté(s) :

Secrétaire de séance : Yann DUBUIS

**Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2022 : approuvé par l’ensemble du conseil**

Dossiers soumis à délibération :

**1/ Demande de subventions PNR « Coup de Pousse 2022 » rénovation de calades communales**

La commune envisage la restauration de la calade du village « Fond Lacombe » et la calade de Oise afin de conserver le patrimoine emblématique des paysages des Monts d’Ardèche et de constituer un espace de découverte touristique

Le montant total des travaux estimatifs s’élève à : 40 200 TTC pour cela la commune demande une aide au PNR au titre de l’opération « Coup de Pousse 2022 » à hauteur de 50 %

**Vote à l’unanimité**

**2/ Demande d’un Fond de Concours à la Communauté de Communes du Bassin d’Aubenas (CCBA) pour des travaux sur bâtiments**

Afin de favoriser le financement de tous projets d’investissement communaux qui s’inscrivent en cohérence avec les projets de la CCBA, Celle-ci met à disposition des communes membre un montant appelé fond de concours.

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité** demande l’attribution d’un fond de concours à hauteur de 50% du montant du projet.

Coût prévisionnel des travaux : 7 243 €. Demande de Fond de concours CCBA : 3620 €.

**Vote à l’unanimité**

**3/ Protocoles de veille et d’action foncières agricoles entre intercommunalité et communes**.

La Communauté de communes du Bassin d‘Aubenas (CCBA) est engagée avec la Communauté de communes du Val de Ligne (CCVL) sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans lequel les actions foncières agricoles sont ciblées comme prioritaires. Un diagnostic foncier agricole en lien avec le changement climatique est en cours, il déterminera les secteurs agricoles stratégiques.

Ces protocoles s’inscrivent dans un ensemble d’actions dédiées au foncier agricole telles que :

* Réalisation d’un diagnostic foncier agricole en lien avec le changement climatique pour identifier les « zones stratégiques » ;
* Identification des friches et animation auprès des propriétaires ;
* Identification des futurs cédants sans repreneurs et mise en lien avec des porteurs de projet ;
* Recensement des besoins fonciers des agriculteurs déjà en place et mise en lien avec le foncier disponible ;
* Communication auprès des propriétaires dans les zones à enjeux

Les propositions sont les suivantes :

* Les acquisitions publiques de foncier agricole se font principalement en cas de carence d’agriculteurs acheteurs ;
* Les acquisitions de foncier agricole se font prioritairement par les communes ;
* Lorsque la CCBA acquiert du foncier agricole, elle le fait préférentiellement en zone agricole stratégique ;
* La CCBA pourra apporter un financement de 25% à l’achat par les communes de foncier agricole et uniquement sur la dépense foncière (hors frais notariés, préemption, …), dans la limite du budget fixé annuellement ;
* La CCBA pourra apporter un financement aux communes pour leurs acquisitions en zone agricole non stratégique si cette commune ne possède pas de secteur classé en zone agricole stratégique après décision de la commission agricole ;
* Le financement apporté par la CCBA à la commune fonctionne avec les mêmes règles que le Pass Territoire, notamment : engagement sur 20 ans à ne pas revendre ou modifier l’affectation de la parcelle, engagement à louer les parcelles dans un délai de 3 ans ou à maintenir le potentiel agropastoral ;
* La commune informe la CCBA de chaque acquisition.

**Vote à l’unanimité**

**4/ Approbation du compte de gestion 2021 du CCAS (dissous) et Affectation des résultats**

Monsieur Le Maire rappelle à l’assemblée la dissolution du CCAS. Il convient d’affecter les résultats de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2021 au budget de la commune. Le montant a intégré est de 6 475 .86 €

**Vote à l’unanimité**

**5/ Achat d’un terrain à Oise**

Une demande d’achat à l’amiable a abouti pour la mise en œuvre d’un jardin partagé au hameau de Oise. Ce terrain se situe sur la parcelle C 365 d’une superficie de 176 m2, le prix d’achat est de 1 € le m2.

**Vote à l’unanimité**

**6/ Aliénation d’un chemin rural au hameau du Mas Béraud**

Une demande d’aliénation d’un chemin rural au hameau du Mas Béraud a été déposé.

Cette demande concerne trois particuliers :

* Madame et Monsieur WEBER LINDO, Monsieur CHANAY et Monsieur TOURVIELLE.
* Le chemin concerné dessert de part et d’autre les parcelles B 562, 2333, 493,494495,497,498,499

**A l’unanimité** le Conseil municipal donne son accord pour lancer la procédure d’enquête publique, demande que les frais engager pour cette procédure soient pris en charge par les pétitionnaires concernés et autorise le maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

**7/ Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale : convention de gestion assurance des Risques statutaires (agents CNRACL et/ou Ircantec)**

Une proposition de convention entre le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l’Ardèche et les collectivités affiliés sollicitant une assistance et une information administrative dans le cadre de la mise en œuvre d’un contrat groupe d’assurance statutaire.

Le coût pour la collectivité est de 1 % du montant de la cotisation annuelle des agents CNARCL et IRCANTEC

le Conseil charge Monsieur Le Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l’Ardèche.

**Vote : Abstention : 1, Pour : 11**

**8/ Questions diverses :**

- Recensement de la population à partir du 19 janvier 2023, une annonce sera passée sur le P’tit journal pour trouver 2 personnes.

 Le Maire, David MARIJON